

Chaussidou, marque de fromage ou de pantoufles?

Ni l'une, ni l'autre, vous avez tout faux.

Il s'agit en fait, malheureusement comme souvent, de tenter de rattraper une erreur par une autre.

Lors de la réfection complète d'une voie de Juvignac longue de deux kilomètres, la municipalité et la métropole ont eu la brillante idée de réaliser des trottoirs mixtes ou partagés, accessibles à la fois aux piétons et aux vélos et autres trottinettes ou planches à roulettes. Ces différents modes de déplacement ne font pas bon ménage, surtout lorsque ledit trottoir mixte n'est pas conforme à la norme fixée par le règlement du PLU de 2010, qui impose une largeur supérieure à trois mètres. Or en de nombreux endroits, le compte n'y est pas, la faute aux emplacements de stationnement ou aux lampadaires.

C'est là qu'arrive le "Chaussidou". Vous transformez la chaussée normale à deux voies en une rue à une seule voie centrale pour les autos, bordée de chaque côté par une voie cyclable, matérialisée à la peinture, et bingo, vous avez votre Chaussidou.

Et le danger a simplement été déplacé du trottoir vers la chaussée où doivent se doubler et se croiser quatre files de véhicules, autos et vélos. L'histoire ne dit pas où vont circuler les véhicules annexes, trottinettes et autres.

A ce stade la solution la plus simple, la plus efficace et la plus économique me semble être de limiter la vitesse à 30km/h, en effectuant des contrôles, et d'appliquer le code de la route : les véhicules circulent sur la chaussée et les piétons empruntent les trottoirs.

Juvignac le 20/08/2022 Michel Moncheny JUE